

PARCOURS DE FORMATION AU PERMIS A1 – A2

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève :né(e) le

Adresse :

.....

Au-delà du plaisir de conduire, la moto peut devenir un outil pratique de déplacement qui tend à se substituer à la voiture lorsque les conditions de circulations deviennent difficiles (bouchons...). Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous et particulièrement pour les conducteurs de 2 roues qui restent encore largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation. Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens théorique et pratique du permis de conduire.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

En vous engageant dans cette formation vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Le Parcours Théorique :

Vous êtes concerné :

- Si vous passer le code pour la première fois (cas d'un premier permis moto)
- Si votre code n'est plus valable, c'est-à-dire si vous avez passé l'épreuve ETM (Epreuve Théorique Moto) depuis plus de 5 ans.

Cette formation porte sur des questions « d'entraînement au code moto » pouvant être suivie à votre rythme, via internet. L'objectif de la mise en place d'un nouvel examen du code de la route dédié à la moto étant d'abaisser le nombre d'accidents mortels, l'Epreuve Théorique Moto (ETM) est véritablement axée sur le phénomène moto. On va vous demander de montrer que vous connaissez les règles du Code de la route, mais pas seulement ! Vous devrez également démontrer que vous maîtrisez les caractéristiques des autres usagers et que vous savez correctement entretenir un deux-roues. Pour décrocher l'ETM, le motard en herbe que vous êtes devra savoir s'adapter en toutes circonstances, preuve de votre capacité à conduire de façon sûre !

L'ETM est basé sur les thématiques suivantes :

1. La circulation routière
2. Le conducteur
3. La route
4. Les autres usagers
5. Les notions diverses
6. Les premiers secours
7. La mécanique et les équipements
8. Equipements de protections et sécurité du véhicule
9. L'environnement.

Le Parcours Pratique :

Afin de vous préparer au mieux à la conduite en toute sécurité, nous nous appliquerons à vous enseigner la conduite dans le maximum de conditions possibles : telles que par temps de pluie, par temps sec, par vent fort, en présence de neige ou verglas, en campagne, sur autoroute, en ville, ou conduite de nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Fait le _____ à _____

Signature de l'élève

Signature du représentant légal

Signature du responsable

(Précédé de la mention :

(Pour les mineurs)

de l'établissement et cachet de

« Lu et approuvé, bon pour

l'entreprise

Accord »)

Parcours de formation au Permis AM + Clauses

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève :né(e) le.....

Adresse :

.....

Avec le Permis AM, anciennement BSR, vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur en toute sécurité.

Le permis AM en 5 étapes :

La formation Permis AM d'une durée minimale de 8h, se déroule sur 2 demi-journées minimum :

1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.
2. Formation pratique hors circulation.
3. Code de la route.
4. Formation pratique en circulation.
5. Sensibilisation aux risques en présence de l'un des parents de l'élève s'il est mineur ou de son représentant légal.

Cette formation n'est pas un examen, à l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation vous est remise. Elle vous permettra d'obtenir le Permis AM

Objectifs :

La nouvelle formation au Permis AM modernise son contenu afin de protéger et responsabiliser les usagers de cyclomoteurs.

Cette formation permet à l'élève d'acquérir :

- Des savoir-faire : acquisition des compétences techniques nécessaires à la bonne maîtrise de son véhicule.
- Des savoir-être permettant d'adopter des comportements conformes à la sécurité routière dans la relation avec les autres usagers de la route.

Equipements obligatoires en formation :

L'équipement devient obligatoire, même pour conduire un scooter 50 cm³.

- Un casque homologué et en bon état
- Des gants adaptés à la pratique de la moto (possédant le marquage NF, CE ou EPI, renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet)
- Un blouson ou une veste à manche longues
- Un pantalon en jean ou cuir ou une combinaison non trouée

- Des bottes ou chaussures montantes protégeant la malléole (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisées)

En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra avoir lieu. Cette démarche vise à sensibiliser dès le départ, le futur conducteur à l'importance d'un équipement adapté à la pratique du 2 roues.

Clause de la formation au permis AM :

Pour des raisons de sécurité, le jour de la formation, tout élève n'ayant pas sa carte d'identité, le dossier d'inscription complet et l'équipement nécessaires mentionnés ci-dessus, l'établissement s'engage à ne pas l'accepter et la formation sera due. De même, tout élève manquant de respect envers le moniteur et le matériel se verra exclu de la formation et celle-ci sera due.

Les dates et heures de formation vous sont communiqué et validé par téléphone après l'inscription, il vous appartient de nous prévenir 72 heures ouvrable avant le début de la formation en cas d'absences, toute formation non décommandé 72 heures ouvrables à l'avance sera due et facturé, sauf motif légitime dument justifié.

Fait le À

Signature (Précédé de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)

Signature de l'élève	Signature du représentant légal (Pour les mineurs)	Signature du responsable de l'établissement et cachet de l'entreprise
		<p style="text-align: center;">Michon Mikaël Gérant</p>

PARCOURS DE FORMATION DE 7 HEURES

Pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève :né(e) le

Adresse :

.....

La formation 7h est un stage théorique et pratique et se répartit comme suit :

- Module théorique de 2 heures
- Module de conduite hors circulation de 2 heures
- Module de conduite en circulation de 3 heures

A qui s'applique la formation 7h :

Depuis le 1er janvier 2011, tout automobiliste, possédant son permis B depuis plus de 2 ans et souhaitant conduire un scooter ou une moto d'une cylindrée comprise entre 50 cm³ et 125 cm³ ou encore un véhicule de la catégorie L5e, est tenu de suivre une formation obligatoire de 7h.

La conduite des véhicules à 3 roues :

Les spécificités techniques des tricycles motorisés en font des engins bien particuliers qui nécessitent pour leur conduite trois éléments bien distincts :

1. Avoir obtenu le permis B (voiture) depuis au moins 2 ans
 2. Que le conducteur soit âgé d'au moins 21 ans
 3. Suivre ou avoir suivi la formation obligatoire de 7h
- **Sont exemptés de cette formation obligatoire de 7h :**
 - Toute personne titulaire du permis B avant le 1er mars 1980 et dont la mention "Permis A1" a été validée à cette époque
 - Toute personne titulaire du permis A1, A2 ou A
 - Toute personne ayant suivi la formation 3h (en vigueur du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2013)
 - Toute personne pouvant justifier la pratique d'un scooter ou d'une moto d'une cylindrée de 125 cm³ au cours des 5 dernières années précédant le 1er janvier 2011

Comment justifier de cette pratique :

Il suffit de vous rapprocher de votre assureur. Celui-ci, à votre demande, vous remettra un document attestant de cette pratique par l'existence d'une assurance portant sur un scooter ou une moto d'une cylindrée de 125 cm³ au cours de la période considérée.

Quels risques encourus en cas de fraude:

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, toute personne non exempt ne pouvant justifier d'une formation de 7h à la pratique d'un scooter ou d'une moto d'une cylindrée de 125 cm³ s'expose à :

- une amende de 135€ (minorée à 90€)
- un retrait de 3 points du permis de conduire
- une immobilisation du véhicule

L'assurance pourra également, en cas de sinistre, se désengager, le conducteur ne présentant pas les aptitudes requises pour la conduite du véhicule.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Fait le à

Signature de l'élève

(Précédé de la mention :

« Lu et approuvé, bon pour

Accord »)

Signature du responsable

de l'établissement et cachet de

l'entreprise

Parcours de formation Passerelle A2-A

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève :né(e) le.....

Adresse :

.....

Si vous êtes âgé de 20 ans ou plus et que vous êtes titulaire d'un permis A2 depuis au moins 2 ans, vous pouvez suivre une formation de 7h pour obtenir la catégorie A.

La formation

Elle se déroule sur plusieurs jours (en fonction des disponibilités de chacun) et ne comprend pas d'examen final. Elle comprend une partie théorique de 2 heures ; une partie hors circulation de 2 heures ; et une partie en circulation de 3 heures.

Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et d'amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kW.

Un bilan final permet d'évaluer le ressenti de l'élève et de lui délivrer une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

Attention ! La seule attestation de suivi de la formation ne vous **autorise pas à conduire**. Seule la **délivrance de la catégorie A** du permis de conduire vous **donne le droit** de conduire les véhicules relevant de cette catégorie.

Evaluation sur plateau moto

Cette évaluation est réalisée pour faire le point sur le niveau de l'élève et déterminer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir le permis.

L'évaluation de départ sera effectuée sur une piste privée en présence de votre moniteur ce qui vous permettra également de prendre contact avec votre futur enseignant.

Au cours de cette évaluation, plusieurs manœuvres vous seront proposés : exercices de maniabilité, équilibre, freinage, slalom, évitement...

Parcours de formation

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui, demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique (2 heures) :

La formation théorique qui porte sur des questions et des échanges sur les thèmes suivants :

- Accidentalité
- Détectabilité
- Vitesse
- Conduite et produits psychoactifs.

Parcours pratique (hors circulation 2 heures) :

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Partie pratique en circulation (3 heures) :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves principalement axés sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

Un bilan.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville.
- En rase campagne.
- Sur autoroute.
- De nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

Fait le À

Signature (Précédé de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)

Signature de l'élève	Signature du responsable de l'établissement et cachet de l'entreprise
	<p>Michon Mikaël Gérant</p>